

ABONNEMENT.

Saumur : Un an, 30 fr. Six mois, 16. Trois mois, 8. Poste : Un an, 35 fr. Six mois, 18. Trois mois, 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c. Réclames, 30. Faits divers, 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mars 1875.

Chronique générale.

L'Assemblée a procédé à la nomination d'un vice-président.

M. Duclerc a été élu. Nombre de votants, 572. — Bulletins blancs, 6. — Suffrages exprimés, 566. — Majorité absolue, 284. M. Duclerc, élu, 301. — M. Delsol, 149. — M. Lucien Brun, 407. — Voix perdues, 15.

D'après les dispositions qui se manifestent dans l'Assemblée et dans la presse, le nouveau ministère ne rencontrera, à son début, aucune opposition systématique. Tous les partis semblent d'accord pour le laisser s'organiser, préparer ses plans politiques, et on le jugera par ses actes.

Toutefois, les républicains et les radicaux n'en sont pas moins très-mécontents du programme politique du nouveau ministère, mais ils reculent devant une rupture et attendront la présentation des nouveaux projets de loi. La lutte, si elle doit avoir lieu, ne s'engagerait donc qu'après la prorogation de Pâques, vacances qui se prolongeront, assure-t-on, jusqu'à la fin d'avril.

L'Assemblée, sur la proposition de M^r Dupanloup, a décidé qu'après les vacances de Pâques elle mettrait à l'ordre du jour la suite de la délibération sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Les plus grands intérêts s'attachent à l'adoption de cette loi. Il faut que le projet soit mené à bonne fin ; l'Assemblée actuelle peut seule l'accomplir : ce n'est pas sur la Chambre future que l'on peut compter pour une telle œuvre. L'exécution de la décision qui a été prise importe aux catholiques, aux familles et aux grandes études.

Un troisième amendement à la proposition de Plœuc vient d'être déposé par M. Aclocque et est formulé ainsi :

« Art. 1^{er}. Les associations formées pour la construction ou l'exploitation des chemins de fer seront soumises à l'autorisation et à la surveillance du gouvernement.

» En conséquence, les sociétés anonymes qu'elles sont tenues de créer, aux termes de l'art. 40 de la loi du 15 juillet 1845, devront être constituées conformément à l'article 37 du code de commerce.

» Art. 2. La nomination du président et des membres du conseil d'administration de ces sociétés devra être agréée par le ministre des travaux publics.

» Art. 3. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux chemins de fer d'intérêt local comme aux chemins d'intérêt général. »

Quelques journaux annoncent que le maréchal de Mac-Mahon aurait écrit à M. le duc d'Audiffret-Pasquier une lettre que le Courrier de France analyse ainsi :

« Le maréchal, dit cette lettre, a appris par des amis de M. d'Audiffret qu'il avait

pu être péniblement affecté des derniers incidents de la crise ministérielle. Son intention, cependant, n'était pas de froisser M. le duc Pasquier.

» Je ne suis qu'un soldat, dit encore la lettre, et je ne suis pas très-familier avec les habitudes parlementaires.

» La conclusion de cette lettre, en somme, est qu'entre le maréchal et le duc, dont le dévouement et le désintéressement sont si connus, un malentendu ne saurait subsister. »

On lit dans le Moniteur universel :

Un mouvement préfectoral est à l'étude. Il sera, selon toute vraisemblance, assez étendu ; mais il comptera beaucoup plus de changements que de mises à la disponibilité. Les préfets ont d'ailleurs été munis d'instructions très-nettes et très-catégoriques, et c'est sur l'exécution de ces instructions, et non sur leur attitude antérieure, que le gouvernement entend les juger.

D'après le Courrier de France, M. le ministre de l'intérieur aurait adressé aux préfets une circulaire pour les inviter à mettre, en tête des affiches contenant la déclaration du gouvernement, la mention : République française.

Le correspondant parisien du Times expose ainsi la politique de la gauche. Lisez et instruisez-vous, bonnes gens du centre droit :

« Les républicains ont prouvé qu'ils sont patients. Maintenant que la République existe, ils savent qu'ils doivent éviter toute apparence de violence jusqu'aux élections générales, afin de rester maîtres du champ de bataille électoral.

» Dans la Chambre actuelle, ils ne peuvent être en majorité que par l'alliance du centre droit, et de cette alliance ils ont retiré tous les profits qu'ils ont pu. Ils n'ont plus rien à espérer, mais la République existe, et ils doivent se présenter en bon ordre aux élections générales.

» On verra alors de quel peu de valeur seront les déclarations les plus ingénieuses contre l'existence légale de la République. On pourra également se convaincre que la gauche l'a emporté par son habileté, et que dans la future Assemblée elle n'aura besoin d'aucune alliance pour être la majorité. »

Le correspondant romain du Journal des Débats a envoyé les curieuses informations qui suivent :

« J'ai ouï dire cependant que l'année actuelle ne finirait pas sans que le Saint-Père ait abandonné le Vatican. J'ignore absolument sur quoi peut reposer cette appréciation, que je reproduis ici à titre de simple renseignement. Mais les questions religieuses tendent à prendre une si grande importance, elles peuvent amener des complications si inattendues que rien ne doit être négligé de ce qui s'y rapporte.

» Comme vous le savez, le Saint-Siège s'est efforcé, depuis 1870, de remplacer son domaine immobilier par un capital mobilier de nature insaisissable, mais suffisant pour assurer son indépendance pécuniaire en quelque lieu qu'il puisse s'établir. Cette constitution d'un trésor de réserve est la principale préoccupation du cardinal Anto-

nelli, qui, dit-on, est plus expert en finances qu'en politique, où sa réputation a été si fort surfaite.

» Pie IX est d'une nature grande et généreuse. Sans la surveillance de son secrétaire d'Etat, la réserve financière de l'Eglise ne serait pas constituée, tandis qu'elle existe dès à présent de façon à donner toute sécurité.

» En ce moment, bien que deux mois à peine se soient écoulés depuis le 1^{er} janvier, le Saint-Siège a reçu des sommes suffisantes pour assurer le service de l'année entière.

» Si j'insiste sur ce sujet, c'est parce qu'il a son importance. Il n'est plus désormais possible de réduire l'Eglise en lui coupant les vivres, comme on dit vulgairement.

Le Saint-Père se tient prêt pour toutes les éventualités.

Le Times publie la dépêche suivante de Berlin, 14 mars :

« Il y a quelques jours, la police arrêta à la station du chemin de fer de Berlin une troupe de chevaux achetés dans la Prusse orientale par des marchands français. Le gouvernement de Berlin est en possession de copies de contrats conclus par des marchands français avec des propriétaires de haras allemands. »

Les feuilles libérales ne cachent pas la joie que leur cause la prochaine visite de l'empereur d'Autriche à Victor-Emmanuel ; elles ne l'espéraient plus, car voilà bientôt deux ans que Victor-Emmanuel s'est rendu à Vienne. Le comte Andrassy a fini par l'emporter : c'est ce qu'on appelle « l'initiative personnelle de l'empereur. » Ceux qui voient dans cette détermination de François-Joseph l'indice d'une rupture complète avec le passé sont dans une erreur profonde ; ce n'est qu'une preuve des liens qui embarrassent de plus en plus le souverain de l'Autriche-Hongrie. Il est condamné à suivre d'autres opinions que les siennes, et, plus les temps deviennent mauvais, plus il est contraint de sacrifier ses sentiments personnels. Cependant il ne faudrait pas aller jusqu'au bout dans la voie des condescendances ; il est des limites que l'honneur des vieilles couronnes ne permet pas de franchir.

On vient de saisir à Compiègne diverses brochures radicales autographiées et non imprimées. Ces brochures sans nom d'auteur et portant pour titre sur une couverture rouge : La République, ont pour mission de préparer l'avènement de la Commune légale.

On écrit de Nice, le 14 mars 1875, au Salut public de Lyon :

« Il circule en ce moment, à Nice, une nouvelle excentrique qui aurait un grand retentissement, si le projet dont il est question venait à se réaliser.

» Il s'agit d'un bombardement contre Monaco, dont cette petite ville serait menacée par un Prussien, exaspéré pour avoir subi une condamnation de deux mois de prison. Cet Allemand avait été condamné à cette peine par le tribunal supérieur de cette principauté pour avoir injurié et frappé un garde du Casino.

» Il a juré de se venger d'une manière éclatante et surtout bruyante, en bombardant le Casino de Monte Carlo et le palais habité par le prince, avec l'argent qu'il s'est procuré par la vente de ses propriétés en Allemagne ; il se propose d'acheter deux canonières et de tirer à boulets rouges, sans trêve ni merci, sur les édifices appartenant à M. Blanc et au prince Charles.

» Ce projet est réellement formé, et il est annoncé par plusieurs journaux de Nice, entre autres la Vie mondaine et le Journal des décaisés, ordinairement bien informés sur les incidents relatifs à Monaco. Mais est-il réalisable ? C'est là la question.

» Les puissances étrangères et surtout la France, qui perçoit à Monaco les droits de douane et de poste, et qui exerce une sorte de suzeraineté sur cet Etat minuscule, peuvent-elle tolérer un bombardement si destructeur, dont le but est de satisfaire une vengeance particulière ? Et d'ailleurs, le prince Charles n'armerait-il pas sa flotte, si toutefois il en a une, et ne mettrait-il pas en mouvement son armée, composée de 60 hommes ? Ces audacieux pirates ne seraient-ils pas bientôt foudroyés par ces grosses et nombreuses pièces de canon qu'il a reçues de ses ancêtres et qu'il conserve avec soin dans leur état primitif, sur les vieux remparts de sa principauté ?

» J'ajoute que cet Allemand a été mis en prison à San Remo (Italie), par le consul allemand, comme atteint d'insanité, mais que son frère, arrivé expressément à la hâte, d'Allemagne, l'a fait immédiatement remettre en liberté. »

Etranger.

AUTRICHE.

Le Daily Telegraph publie les dépêches suivantes :

Vienne, 14 mars.

L'empereur d'Autriche partira pour l'Italie le 4^{er} avril, avec une suite militaire et civile. Le comte Andrassy et plusieurs fonctionnaires du ministère l'accompagneront.

Sa Majesté restera deux jours à Trieste ; de là elle prendra le chemin de fer pour Venise, où elle passera aussi deux jours.

Le prince Humbert, MM. Minghetti et Visconti Venosta accompagneront le roi d'Italie.

PRUSSE.

Berlin, 14 mars.

Malgré les mesures prises par le gouvernement relativement à l'encyclique papale, les évêques ont prescrit à leur clergé de se conformer à cette encyclique sans tenir compte des lois de l'Etat.

La première lecture du projet de loi qui a pour but de prévenir une résistance de la part des évêques en les menaçant de la privation de leur traitement a été remise à vendredi, à cause de la discussion du budget.

On attend demain M. Merry, le nouveau ministre d'Espagne ; mais comme le cabinet du roi Alphonse n'a pas encore reçu, ainsi que le prescrit l'usage, l'avis favorable de l'Allemagne relativement à la nomination à la cour de Berlin, M. Merry n'entrera pas en relations officielles avec le gouvernement allemand avant que ces formalités soient remplies. Il apporte avec lui l'ordre de la Toison-d'Or, qui est destiné au prince de Bismark.

L'empereur d'Allemagne se porte beaucoup mieux ; mais on ne croit pas que M. Lasker se relève de sa maladie.

Le czar passera à Berlin au milieu du mois de mai, en allant à Ems ; on attend aussi vers la même époque le prince Milan de Serbie.

Le roi de Saxe et plusieurs autres souverains et princes allemands, alliés à la famille de Hohenzollern, assisteront aux fêtes célébrées à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, jeudi prochain.

Le temps est beau, mais le froid est toujours rigoureux.

La Gazette de Cologne dit que les catholiques font circuler en secret l'Adresse de dévouement au Pape, pour recueillir des signatures.

La feuille prussienne ajoute que les catholiques, dévoués à l'Etat, signent de leur côté une adresse à l'empereur dans le sens du manifeste de M. Franksenberg, publié ces jours derniers par la Post de Berlin.

Berlin, 15 mars.

Bien que le gouvernement allemand n'ait nullement fait à la cour du Quirinal des représentations diplomatiques formelles à propos de la dernière encyclique du Pape, et qu'il n'y ait pas apparence que pareilles représentations soient faites, cette encyclique, qui est devenue possible grâce à la loi italienne des garanties, ne manque pas néanmoins de préoccuper les cercles politiques, où l'on se demande si lors de la prochaine élection papale il ne faudrait pas faire dépendre la reconnaissance de cette élection certaines conditions de garantie, afin d'empêcher l'ingérence de certains documents émanés du Vatican dans les affaires politiques de l'Etat.

ESPAGNE.

Voici la dépêche communiquée par l'Agence Havas :

Santander, 15 mars.

Le bruit d'après lequel les carlistes étaient entrés dans la province de Santander est dénué de fondement.

M. de Chaudordy part aujourd'hui pour la France en congé de six semaines.

Les carlistes ont attaqué les troupes qui étaient occupées à fortifier les hauteurs près de Portugalete. Ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'École de cavalerie de Saumur AU CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en donnant *in extenso* le compte-rendu du concours hippique de Nantes, dans lequel les officiers de l'École de Saumur ont tenu le premier rang. Ce compte-rendu est extrait de l'Espérance du peuple :

Dimanche, les tribunes et les vastes abords de la piste n'ont pu contenir la foule, accourue de tous les points de la ville et de très-loin pour assister à la plus magnifique fête hippique, donnée avec le précieux concours des meilleurs cavaliers de l'École de cavalerie de Saumur, du 6^e de hussards et du 35^e d'artillerie.

Le temps était des plus favorables. L'aspect grandiose de l'arène, l'élégance parfaite de la réunion, l'habileté exceptionnelle des cavaliers et la beauté de la plupart des chevaux engagés : tout formait un ensemble véritablement digne d'éloge et d'admiration.

Rien ne pouvait plus brillamment ouvrir les exercices que la reprise d'écuyers exécutée par M. le capitaine Joannard, sur Louqsor ; M. le capitaine Pioland, sur Gentleman ; M. le capitaine Witte, sur Raoul ; M. le capitaine de Sesmaisons, sur Bénédicte ; MM. les lieutenants Mallet, Lapérine et de Damas, sur Argos, Equinoxe, Pas-de-Calais ; MM. les sous-lieutenants de Vaulogé, de Cahouet et Deschênes, sur Hunter, Bornéo et Aquilon.

Aux accords de l'excellente musique du 62^e, cette élite équestre s'est présentée dans la lice en faisant faire à ses agiles montures des pas légers et cadencés de haute école. L'uniforme est, on le sait, des plus remarquables : petit chapeau à la Bonaparte, la culotte blanche collante et les grandes

bottes à l'écuycère. Quelle charmante tenue, à la fois gracieuse et sévère ! Et quelle pose aisée, naturelle, élégante et digne à cheval !

Après avoir salué les principales autorités civiles et militaires et le jury, réunis dans la grande tribune, ces cavaliers de haute distinction, montant d'admirables purs sang, ont exécuté, avec une régularité merveilleuse, ce qu'il y a de plus difficile et de plus brillant dans les évolutions au pas et au trot : marches de côté, changements de pieds, spirales, etc.... Tout cela s'est fait avec plus de facilité que nous n'en mettons à le mentionner : c'est indescriptible d'aisance, d'entente, de précision, de vraiment magistral ! On eût dit un ravissant mécanisme accomplissant peu à peu tout ce que lui fait défler l'art de Vaucanson. La docilité du cheval égalait l'habileté du cavalier.

Sont revenus ensuite, avec l'air plus vif et plus animé, MM. Mallet, Lapérine et de Vaulogé, modérant la vivacité prodigieuse des sauteurs en liberté. Après les saluts d'honneur sur le cheval enlevé et debout, ont commencé ces exercices d'adresse et de force : quels élans fougueux, quels cabrés, quelles ruades, quels sauts de mouton renversants et dangereux ! On s'est bientôt rassuré : de tels cavaliers, collés à la selle, ne bronchent pas.

Avec quel intérêt croissant on a suivi, après, les sous-officiers des 6^e hussards et 35^e d'artillerie, s'élançant sur la piste et franchissant tous les obstacles, le plus souvent avec une agilité incroyable, toujours avec la plus intrépide émulation ! Quelle fermeté sur la selle, quelle sûreté de main et de coup d'œil !... Les braves ont sans cesse éclaté... l'attention n'a pas été déçue et fatiguée un seul instant.

Ah ! si l'immense public avait éprouvé un instant de lassitude, elle se fut dissimulée bientôt pendant les exercices des officiers du 6^e hussards et du 35^e d'artillerie, montant leurs chevaux d'armes. Avec quelle admiration bien méritée ont été applaudis MM. de Bréon, capitaine instructeur au 35^e d'artillerie, sur Vesta ; de Bros, lieutenant au 6^e hussards, sur Cuisine ; Wallon, lieutenant au 6^e hussards, sur Vera-Cruz ; Lepage, Gaumet, Paixhans, sous-lieutenants, sur Algarade, Verdure et Cafeton. Quels brillants cavaliers !... Quels hardis jouteurs ! Verdure s'est abattue en donnant du genou contre la barrière : le vaillant lieutenant Gaumet s'est relevé après une affreuse culbute. Quelques minutes après il passait comme un oiseau par dessus les obstacles.

Puis sont rentrés pour de nouveaux triomphes : sur Abyla, M. le capitaine de Sesmaisons, cavalier de premier ordre, vissé à son cheval ; sur Amphyon, M. de Witte et M. Mallet, M. Lapérine et MM. de Damas, Siéyès, cavaliers admirables, tous montant de superbes coursiers... gazelles des grandes écuries de l'École de Saumur.

De petits accidents et un peu d'émotion ne nuisent pas, il faut bien le dire, à pareille fête. Le lieutenant Lapérine a été violemment désarçonné par Corvette, qui a failli faire naufrage dans la douve. Mais, en quelques secondes, il s'est remis en selle aux grands applaudissements de toute l'assemblée et surtout des spectatrices vivement impressionnées.

On a remarqué aussi avec plaisir et il faut signaler avec une mention particulière Bourgelat, entraînée par le sous-lieutenant Lièges. Quel élan, quels bonds !... C'est la légèreté de l'isard à travers les précipices. Ce sauteur magnifique est né à Luçon. Bravo aux éleveurs de la Vendée, qui ont brillé au premier rang dans le concours de 1875.

Les officiers d'instruction et les officiers élèves de Saumur ont conquis leur bonne part des honneurs de la journée. M. de la Boulinière a dompté avec une vigueur sans égale les caprices de son coursier rebelle. M. Duhaut a été désarçonné en passant la douve ; mais il a forcé aussi son cheval à franchir lestement tous les obstacles. Quel élégant et ferme cavalier que M. de Grailly ! Il faut que son cheval lui obéisse. M. Cousté, lui aussi, n'a pas bronché, et il n'y a eu qu'une voix pour admirer la belle jument pur-sang si bien montée par M. de Nexon.

L'assistance prenait un grand plaisir à voir avec quelle sollicitude M. le général Thornton, qui commande l'École de Saumur, suivait tous les exercices. Toujours debout et se portant d'un point sur l'autre dans l'arène, il ne quittait pas des yeux ces beaux cavaliers, honneur de l'armée et membres distingués de sa grande famille. Il les

excitait du geste, du regard et de la voix. A l'arrivée, ses conseils, bien exécutés, étaient presque toujours suivis de succès. Comme il aime et comme il est aimé ! Il disait-on près de nous. Quelle expérience et quel coup d'œil ! M. le général Thornton appartient par les plus étroits liens de famille à notre ville qui était bien heureuse de lui faire le plus sympathique accueil. On dit même qu'il est né à Nantes : nul plus que lui n'y a tous les droits de cité.

L'élite de notre population, qui se pressait dimanche autour de l'hippodrome du cours Saint-Pierre, va garder un long souvenir de cette journée, et MM. les officiers de Saumur pourront se dire ici les bienvenus chaque fois qu'ils viendront donner à nos fêtes hippiques un si haut intérêt et tant d'éclat.

Les hauts commissaires des concours de l'Ouest doivent être de plus en plus satisfaits de notre ville : il a été répondu à leur appel autant qu'ils pouvaient le désirer... leur attente même, croyons-nous, a été dépassée... On ne saurait trop rappeler les services rendus par la Société hippique française qui a à sa tête les hommes les plus éminents.

On remarquait dimanche, parmi les nombreuses notabilités qui occupaient la tribune officielle et se joignaient au jury, M. Welche, préfet de la Loire-Inférieure ; M. Dophénioux, préfet de la Vendée ; M. de Rorthays, préfet du Morbihan ; M. Delpont, préfet d'Ille-et-Vilaine.

M. le général Lallemand, commandant le 41^e corps d'armée, a réuni samedi, dans un dîner magnifique, les autorités principales et MM. les officiers supérieurs et plusieurs hauts fonctionnaires de l'Ouest, entr'autres M. de Rorthays.

Un punch a été offert par le Cercle du Château aux membres de la commission et du jury du concours. On y remarquait en outre M. le général Lallemand, M. le général Thornton, M. le colonel d'artillerie de Noë. Tous les officiers de l'École de Saumur et autres concurrents du brillant tournoi avaient aussi été invités. Deux vastes salons pouvaient à peine donner place à cette réunion brillante où régnait la plus intime et la plus franche cordialité.

M. Abadie écrit dans l'Espérance du peuple sur ce même sujet :

Le deuxième concours hippique de Nantes a été clôturé dimanche, après huit jours de travaux accomplis par un temps clément et très-favorable, ce qui permet de dire qu'il semble que tous les éléments se sont réunis pour donner à cette importante et utile institution tout le prestige que son but comporte.

Je me propose de retracer successivement les impressions qui sont résultées de son installation, de l'exhibition des animaux exposés, des opérations du jury et de l'attention avec laquelle elles ont été suivies par notre population, mêlée avec de nombreux étrangers, accourus de contrées même très-éloignées.

Mais, avant d'entrer en matière, je considère comme un devoir pressant de rendre ici un public hommage à tous ceux qui ont eu la bonne pensée d'organiser la journée militaire, et de témoigner une vive reconnaissance au dévouement et à l'habileté avec lesquels les officiers et sous-officiers de l'armée ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. J'ai la conviction, en accomplissant cette tâche avec conscience, d'être l'interprète de tous, grands et petits. Je sais ce qu'il me manque pour m'élever et me maintenir à la hauteur du but que je poursuis ; mais il me sera tenu compte des bonnes intentions qui m'animent, et les vides ou les points faibles de mon argumentation seront comblés ou rehaussés par l'esprit même de mes lecteurs.

J'ai entendu murmurer, pendant les jours qui ont précédé cette belle fête, quelques scrupules sur, non pas le danger, mais l'inconvénient qui pourrait résulter de présenter l'élite de notre armée, se livrant à ses exercices les plus nobles et les plus utiles, devant un public payant. Certes, une telle crainte procédait d'un excellent sentiment, et si le prestige si bien acquis à notre brave armée avait dû en cette circonstance être amoindri, il n'est pas un Français qui eût consenti à concourir à une pareille action.

Les hommes éminents qui ont conçu le projet, les chefs illustres qui l'ont accueilli, pour qu'il pût se réaliser, sont de bons juges de ce qu'on doit à la dignité de l'armée. La

preuve n'était pas nécessaire pour établir le bien fondé de leur jugement : sans cela elle serait ressortie éclatante de la profonde sympathie manifestée par la population entière à MM. les officiers et sous-officiers.

En quelle circonstance et dans quel but a-t-il fait appel à leur dévouement ?

On sait que la Société hippique est une institution reconnue d'intérêt public. Elle s'est imposé la mission de faire ressortir les qualités du cheval français, afin d'engager les consommateurs à s'adresser à lui de préférence au cheval étranger. C'est assurément l'un des meilleurs moyens de favoriser la production nationale, si nécessaire pour arriver à satisfaire aux besoins de l'armée, en lui fournissant les instruments qui lui seraient indispensables, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il fallait encore faire appel à son courage pour défendre notre sol ou l'honneur dont tous les Français sont solidaires.

Les hommes éminents groupés autour de leur digne président M. le marquis de Moray, apportent à cette société un concours effectif, qui témoigne de leur profond dévouement. Il leur a fallu rechercher les moyens d'intéresser les masses à leur œuvre d'utilité publique : ils y parviennent chaque jour de mieux en mieux en recourant à des combinaisons ingénieuses. Pour cela, ils ne ménagent ni leur temps ni leurs fatigues : en appelant à leur aide l'intervention de l'élément militaire, ils l'intéressent plus directement au but poursuivi et dont il devra profiter, puisque ce sont surtout ses besoins qui sont visés, par le mobile qui a pu imprimer une telle impulsion.

En général, les chevaux primés par la Société sont, il est vrai, d'un prix trop élevé pour être acquis par la remonte ; mais les éleveurs, pour obtenir ces animaux d'élite, doivent produire beaucoup de sujets, parmi lesquels les premiers sont écriés. De sorte qu'on peut affirmer que chaque cheval primé a été l'occasion de la production de plusieurs chevaux ordinaires, parmi lesquels l'armée choisit ceux qui lui conviennent le mieux.

Mais, en temps de guerre, les chevaux de grand luxe eux-mêmes seraient tous mis au service de l'armée.

Donc la Société hippique travaille surtout pour l'armée.

Aussi, de même que celle-ci a toujours mis son dévouement au service des œuvres de bienfaisance avec une si parfaite abnégation, de même elle peut, sans crainte de compromettre sa propre dignité, dont à juste titre tous les hommes honnêtes sont également jaloux, prêter son concours à une institution qui travaille à lui procurer un élément des plus importants de sa force.

Ce contact entre l'armée et la population est du reste le meilleur moyen d'accroître l'estime mutuelle qu'elles se doivent l'une à l'autre, et dont l'accord a été si éclatant pendant tous les exercices du 14 mars.

Ces exercices, présidés par le digne commandant en chef du 41^e corps, ayant à ses côtés les membres du jury, les généraux Faron, Giraud et Thornton, son état-major, M. le préfet, M. le maire et autres autorités, ont consisté :

1^o En une reprise de manège, par dix écuyers de l'École de Saumur, montant des chevaux entiers de pur-sang. Ici j'ouvre une parenthèse : Le cheval de pur-sang, après avoir accompli sa carrière de course, s'il n'était pas jugé digne d'être utilisé pour la reproduction, était relégué au service de la chasse ou de la voiture, dont, malgré ses détracteurs, il s'acquittait fort bien. M. le général Thornton, quand il fut appelé à la réorganisation de l'École de Saumur, au lendemain de nos malheurs, reconstitua l'écurie du manège avec des chevaux de pur-sang anglais, jouant ainsi, suivant quelques-uns, sa réputation équestre, depuis longtemps si bien établie dans l'armée. Les prévisions perspicaces de notre brave et digne compatriote se sont de tous points réalisées ; c'est avec un orgueil bien légitime qu'il peut présenter aux visiteurs ses remarquables chevaux de pur-sang, parfaitement assouplis et dressés à tous les exercices du manège, qu'ils accomplissent avec une grande docilité. Les succès de la tentative heureuse du général Thornton. Ces animaux, en parfait état et d'une réelle beauté de formes, ont obéi à l'impulsion de leurs savants écuyers, de manière à satisfaire les plus exigeants.

Le public profane se demande peut-être à quoi peut servir un travail de manège, où le

cheval, docile comme une machine, marche aussi aisément de côté que droit, faisant des demi-voltes suivies de changements de main à toutes les allures, avec une ponctualité mathématique. Ce public ne sait pas ce qu'il faut de science, de patience et de tact aux écuyers chargés du dressage des chevaux pour arriver au résultat qui a pu être constaté dimanche.

Or, ce travail s'exerçant sur des sujets dont il faut corriger les imperfections de conformation et de caractère, ouvre, chaque jour, à des écuyers même très-savants, des horizons nouveaux ; ce qui leur permet de faire toujours progresser la science, de manière à lui emprunter les méthodes les meilleures et le mieux appropriées à l'instruction du jeune soldat et à celle de sa monture.

Certes, il serait désirable que tous les écuyers fussent à la hauteur de ceux que les vrais connaisseurs ont pu admirer dimanche dernier ; mais la science de l'équitation académique, l'un des attributs du génie de la nation française, demande, outre de longues études, une intuition réelle de la part de celui qui aspire à la mieux représenter.

Aussi la réunion des dix écuyers de Saumur, qui ont exécuté la reprise de dimanche, serait-elle difficile à rencontrer ailleurs que dans notre Ecole célèbre, d'où sortent, sans conteste, les meilleurs instructeurs de nos régiments. Pour enseigner les principes élémentaires de l'équitation, le professeur réussit d'autant mieux qu'il a lui-même plus de science. Car c'est dans cette condition surtout qu'il est le plus apte à choisir, parmi les moyens dont il dispose, ceux qui sont le mieux à la portée des commençants.

Voilà des arguments qui expliquent l'utilité du dressage accompli du cheval. Si un résultat pareil, tel qu'il a été donné de le contempler dimanche, séduit moins les masses que les efforts prodigieux nécessaires pour franchir des obstacles, il n'en est pas moins goûté par toutes les personnes qui peuvent apprécier les difficultés qu'il a fallu vaincre pour arriver à de si beaux résultats. Ici, je ne saurais ce qu'il faut le plus admirer, de l'habileté des écuyers ou du dressage des chevaux, si je ne savais que l'un est l'œuvre de l'autre.

2° En une séance de sauteurs en liberté. Trois chevaux montés se cabrent, ruent, exécutent le saut de mouton, une action succédant à l'autre avec une telle rapidité qu'on les dirait simultanées. Un pareil exercice ne peut se prolonger longtemps : montures et cavaliers éprouveraient en ce cas une fatigue trop grande ; mais il a dû plaire aux masses, en raison des dangers dont il semble menacer. Pour être du goût du public, il n'en a pas moins son utilité, et voilà pourquoi sa pratique sera toujours conservée, comme faisant partie des moyens d'instruction, réunis dans une Ecole qui ne doit en négliger aucun.

3° En sauts d'obstacles par les sous-officiers du 41^e corps d'armée, montant leurs chevaux d'armes. Le 6^e de hussards et le 35^e d'artillerie étaient seuls représentés. Treize cavaliers ont successivement effectué le parcours, quelques-uns d'une manière brillante, tous d'une façon fort convenable. Les applaudissements de la foule ne leur ont pas fait défaut. Joins aux félicitations de leurs chefs, ils doivent être pour eux une précieuse récompense.

4° En sauts d'obstacles par MM. les officiers du 41^e corps (officiers d'instruction et officiers élèves de Saumur, 6^e de hussards et 35^e d'artillerie), montant leurs chevaux d'armes.

Cette partie du programme a été exécutée très-brillamment. Quelques chevaux ont opposé des résistances opiniâtres, que leurs cavaliers sont parvenus à dominer. Pendant la lutte, tous les assistants, la physionomie anxieuse, en attendaient le dénouement, pour faire éclater leurs applaudissements, quand le courage et l'habileté étaient parvenus à triompher de la mauvaise volonté.

5° Enfin en sauts d'obstacles par MM. les écuyers de Saumur montant des chevaux de carrière.

La plupart de ces Messieurs ont accompli cet exercice sans écriers. Tous étaient en uniforme, claques, épauettes, bottes à l'écuyère et assis sur des selles anglaises.

Je savais qu'un tel exercice est pratiqué journellement à l'Ecole ; mais j'avoue que ce n'est pas sans quelque appréhension que j'ai vu ces savants écuyers se présenter sans écriers au milieu d'un aussi nombreux public.

C'est M. le capitaine de Sesmaisons, dont le nom restera longtemps dans le souvenir respectueux de nos populations agricoles, pour les services que leur a rendus son père si regretté, c'est lui, dis-je, qui a débuté. Il s'est admirablement acquitté de sa tâche, et tous ses camarades se sont succédé avec le même succès, accueillis par les applaudissements des spectateurs enthousiasmés de si nobles efforts.

Ah ! Messieurs les écuyers, vous avez conquis l'admiration de la foule, dont la sympathie vous appartenait d'avance. Et sans amoindrir le mérite de vos camarades, il est bien juste de dire que vous avez admirablement terminé une journée que vous aviez si dignement commencée.

B. ABADIE.

NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la question de savoir si l'Assemblée passera à la discussion du projet de loi portant suppression de la remise de 3 0/0 aux débitants de boissons sur le montant des droits de détail (264 voix pour l'adoption, 314 contre) :

Ont voté pour : MM. Châtelain, Delavau, comte Durfort de Civrac, Joubert, comte de Maillé, Mayaud, Montrieux ;

A voté contre : M. Maillé ;

N'ont pas pris part au vote : MM. le vicomte de Cumont, J. de la Bouillie, Max Richard.

Scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la discussion sur la prise en considération de la proposition relative aux élections partielles (364 voix pour l'adoption, 269 contre) :

Ont voté pour : MM. Châtelain, Delavau, comte Durfort de Civrac, Joubert, J. de la Bouillie, comte de Maillé, Mayaud, Montrieux ;

A voté contre : M. Maillé ;

N'ont pas pris part au vote : MM. le vicomte de Cumont, Max Richard.

CONVOCATION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

La session ordinaire des conseils généraux s'ouvrira le lundi 5 avril.

On sait que cette session, aux termes de la loi, est de dix jours. Elle sera donc close partout le 16 avril.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Le conseil du chemin de fer de Paris à Orléans, dans sa séance du 12 mars, a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 56 fr. le chiffre du revenu de chaque action pour l'exercice 1874.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'Ecole Mutuelle exécutera, de 2 à 3 heures, au Jardin-des-Plantes, les morceaux suivants :

- 1° *Le Triomphe*, marche (Brepsant).
- 2° *L'Amulette*, polka-mazurka (Tilliard).
- 3° *Carte blanche*, quadrille (Couturier).
- 4° *Palmyre*, schottisch (Tilliard).
- 5° *Le Retour*, pas redoublé (Wissig).

Mardi, une bande de bohémiens — une trentaine environ — est arrivée à Angers, venant d'Épinard, et s'est installée sur le rond-point des Magnolias. Au point de vue du pittoresque, le coup d'œil offert par le campement de ces nomades était curieux ; au point de vue de la propreté, il laissait fort à désirer.

Le séjour de ces irréguliers à Angers n'a pas été long ; arrivés sur le rond-point des Magnolias vers dix heures du matin, ils en repartaient quatre heures après, emportant, comme Bias, tout avec eux : philosophie, mobilier et maison.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Nous donnions hier tous les détails de l'évasion et de la reprise de Billioray, ancien membre du Comité central. Le Journal de la Vienne ajoute deux mots sur ce malheureux :

A l'époque de la Commune, on fit longtemps courir le bruit que Billioray était un joueur de vielle, que nous avons souvent entendu dans la rue.

C'était une erreur ; Billioray était peintre, et mauvais peintre ; il habitait Montmartre où il vivait en bohème. Il portait une longue barbe blonde mal peignée, et des cheveux inégaux et mal soignés. Son teint était clair et ses yeux bleus manquaient d'expression et semblaient inanimés. Parole douce, prétentieuse ; démarche efféminée. Et c'est ce même homme qui, au pénit-

encier de Thouars, avait réussi à tromper la vigilance de ses gardiens. Ainsi que nous l'avons dit, il a été repris avec l'un de ses co-détenus, le nommé Huin.

Moins heureux que Rochefort et Pascal Grousset, les voilà tous deux réintégrés dans leur prison. Ah ! que le proverbe est vrai : « Les gros poissons cassent le filet, les petits y restent ! »

Avis aux goujons !

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Qu'on se le dise ! La cavalcade et le bal qui doivent avoir lieu à Loudun, le lundi de Pâques, 29 mars prochain, promettent d'être brillants.

« J'ai eu l'occasion de voir un des costumes destinés à un des héros de la fête. C'est un uniforme de fantaisie de hussard hongrois, en velours vert, soutaché de broderies d'or, surchargé d'arabesques savantes distribuées avec un goût parfait. On m'avait bien fait promettre de n'en pas parler, mais le moyen de faire taire un chroniqueur ?

« Aussi, vous le voyez, je me hâte de vous faire part de mes informations. Pris toutefois d'un remord subit, je borne là pour aujourd'hui mes renseignements, mais j'y reviendrai.

« Tout ce que je puis ajouter c'est que tous ceux qui figureront dans cette fête de charité se sont promis de se surpasser les uns des autres par l'éclat et l'imprévu des costumes. Il y aura foule certainement ; aussi, à cette occasion, nous rappelons que la compagnie de la Vendée délivrera aux gares de Saumur, de Chinon, de Thouars, de Poitiers à destination de Loudun, y compris toutes les stations intermédiaires, la compagnie délivrera, dis-je, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0 le jour de Pâques et le lundi de Pâques.

« Ces billets seront valables, pour le retour, par tous les trains du mardi soir. »

Chronique Agricole.

Il résulte du rapport annuel qui vient d'être publié sur la situation agricole de l'Angleterre, qu'en 1874, l'accroissement de la culture y a exclusivement porté sur la production fourragère. C'est qu'en effet le besoin de produire de la viande s'accroît d'année en année dans cette contrée industrielle.

Ce pays est cependant déjà bien plus favorisé que nous sous le rapport de la population animale, puisqu'il possède 2,700,000 chevaux, 10,281,000 animaux de l'espèce bovine, près de 35 millions de moutons, et 3 millions et demi de porcs, tandis que notre dernier recensement n'accusait que 2,883,000 chevaux, 11 millions de bœufs et vaches, 5 millions de porcs et 25 millions de moutons.

En tenant compte de l'étendue comparative des deux pays, on reconnaît facilement notre infériorité sous le rapport du nombre de têtes de bétail.

Mais si les besoins de sa consommation engagent l'Angleterre à élever beaucoup de bétail, par contre, l'agriculture y semble renoncer peu à peu à produire des blés : le monde entier se faisant fournisseur de ce pays, le producteur a de la peine à pouvoir lutter, surtout avec l'Amérique. C'est au point que l'étendue consacrée aux blés, en 1874, n'a pas dépassé un million et demi d'hectares, c'est-à-dire à peine le douzième des terres en culture, pendant qu'en France elle est de 7 millions et demi d'hectares.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 17 mars.

La commission chargée d'examiner la proposition de prorogation faite par M. Marlartre s'est réunie hier pendant la séance. Elle a entendu onze de ses membres, qui ont exposé les opinions émises dans leurs bureaux respectifs.

M. Rolland, parlant au nom du premier bureau, ayant paru demander que la commission questionnât le gouvernement sur la politique qu'il entendait suivre pendant les vacances, la commission s'est montrée unanimement opposée à cette opinion.

La commission ne s'est pas montrée plus favorable à l'idée, qui a été également mise en avant, de demander au gouvernement son avis sur l'époque où l'Assemblée ayant terminé tous ses travaux, la dissolution pourrait avoir lieu. Le baron Chaurand a fait ressortir que l'Assemblée pouvait seule juger cette question, et qu'il n'y avait pas à

demander sur ce point l'avis du gouvernement.

La commission s'est rangée à peu près unanimement à cette manière de voir. La question de la date de la dissolution n'a, d'ailleurs, été touchée hier que dans le 1^{er} bureau, dont fait partie M. Rolland, et dans le 5^e, auquel appartient M. Dufaure.

La commission a finalement déclaré qu'elle demanderait simplement au gouvernement à quelle date, dans le courant de mai, le budget et le projet de loi sur la presse pourraient être soumis à l'Assemblée.

Suivant la réponse du gouvernement, on fixera la rentrée au 3, au 11 ou au 18 mai. On croit généralement que la date du 11 mai prévaudra.

Hier, après la séance, le général Guillemaut, président de la commission, et M. L'Ebraly, secrétaire, ont eu une entrevue avec M. le vice-président du conseil et lui ont fait part de la demande que se proposait de lui adresser la commission. M. Buffet a répondu qu'il en parlerait au conseil des ministres (qui s'est réuni aujourd'hui à midi), et qu'il se rendrait ensuite au sein de la commission.

La commission se réunit à deux heures et demie de l'après-midi, pour entendre M. Buffet.

On annonce que M. Tailhand est malade et alité depuis quelques jours.

On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Wolowski, au nom de la commission du budget, sur le projet de loi relatif au remboursement de l'emprunt Morgan.

Versailles, 17 mars, 2 heures.

La commission d'enquête sur les têtes du 4 septembre vient de faire distribuer un document fort curieux et fort instructif.

C'est le recueil des dépêches télégraphiques du gouvernement de la Défense nationale et de ses agents.

On assure que la majorité des membres de la commission de prorogation ont l'intention de demander qu'il soit annexé au projet un article additionnel tendant à ce qu'il n'y ait pas d'élections partielles pendant la prorogation et même avant les élections générales.

La commission de prorogation a prié M. Buffet de venir conférer avec elle au sujet de la fixation de l'époque de la dissolution. M. Buffet s'y est rendu.

La commission relative à l'examen des lois constitutionnelles s'est réunie.

M. Dufaure a été introduit au sein de la commission.

M. le garde des sceaux a demandé à la commission de vouloir bien préparer les projets complémentaires relatifs à l'organisation des deux Chambres et aux attributions des pouvoirs publics, afin qu'ils puissent être déposés à la reprise des travaux de l'Assemblée.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si la commission doit prendre l'initiative de la présentation de ces projets ou attendre qu'après avoir été déposés par le gouvernement, ils soient renvoyés par l'Assemblée à la commission.

MM. de Ventavon, de Tarteron, Combié, de Talhouët et Daru expriment l'avis que la commission n'a pas d'initiative à prendre.

MM. Ant. Lefèvre-Pontalis, Lambert de Sainte-Croix, Delsol, Laboulaye, Paris, pensent que la commission peut être saisie par le garde des sceaux sans la participation de l'Assemblée.

La commission décide par 8 voix contre 7 qu'elle prendra l'initiative de la préparation et de la présentation des projets complémentaires.

Elle examine la question de savoir si une sous-commission sera nommée.

La commission prie M. le président de s'entendre avec le gouvernement pour la préparation d'un projet. La nomination d'une sous-commission est repoussée.

La séance est levée à deux heures trois quarts.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Samedi 20 mars
**RÉOUVERTURE
DES MAGASINS
DE
LA GLANEUSE**
51-53, rue Saint-Jean.

Médecine pratique.

LE MÉDECIN DANS LA MAISON

Système simple pour reconnaître une maladie quelconque; indication du meilleur traitement à suivre pour la combattre, par le D^r CONSTANTIN-GUILLAUME (1).

Une foule d'ouvrages de médecine circulent dans le public. La plupart donnent d'excellentes descriptions des maladies diverses qui peuvent affliger l'humanité; tous offrent à la curiosité une lecture plus ou moins attrayante, plus ou moins saine.

Dans la pratique, quelle a été, jusqu'à ce jour, l'utilité des ouvrages de ce genre entre les mains des infortunés malades? Nulle.

Pourquoi? Parce que les auteurs se sont bornés à la partie descriptive des maladies et à l'énumération des meilleurs remèdes, en négligeant (ce qui était le point capital) d'indiquer les moyens à l'aide desquels le malade pouvait arriver lui-même, sûrement et promptement, à la connaissance de sa maladie.

Nous offrons, à notre tour, un Traité qui, comblant cette lacune, restitue à la vulgarisation de l'art médical son caractère essentiellement pratique.

Grâce à notre système, toute personne tant soit peu lettrée arrivera, après cinq minutes de recherches, à la connaissance d'une maladie quelconque, et de là à l'indication rationnelle du meilleur traitement à suivre.

(1) 1 volume in-12. Prix: 5 fr. (franco). — André Sagnier, éditeur, 9, rue Vivienne, Paris.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir remplacer l'homme de l'art toujours et partout, mais plutôt de le suppléer là où il ne se trouve pas, là où il ne peut arriver en temps utile.

Que de localités dépourvues de médecins! Que de déplacements fréquents qui, dans la vie active de notre siècle, nous peuvent éloigner nous et les nôtres de tous soins intelligents!

Que de cas où il faudrait agir sans retard, et où un remède simple conjurerait une mort imminente!

En face d'accidents souvent mortels: apoplexie, commotion, syncope, asphyxie, etc.; en présence des malheureux noyés, pendus, congelés, empoisonnés, etc., etc., ne restons-nous pas les bras inertes, quand nous ne nous livrons pas à des soins intempestifs?

Notre livre est apte à rendre de signalés services à toutes les familles.

Il est de l'intérêt bien entendu de chacun de se le procurer. Mais certaines personnes qui, en raison de leur profession, ou de leurs position sociale, se trouvent en contact habituel avec beaucoup de monde, et qui ont, par suite, l'occasion fréquente d'être utiles à leurs semblables, comme par exemple le soldat, le navigateur, le chef d'établissement, le ministre de la religion, l'instituteur, etc., etc., considéreront comme un devoir d'être munies d'un pareil guide.

Nous dirons plus: toute mère de famille sachant lire serait coupable de ne pas l'avoir à sa disposition; le pharmacien le consultera avec fruit, et le médecin lui-même sera bien aise, surtout dans ses moments de fatigues, de distractions ou de préoccupations, de l'avoir sous la main pour y puiser un renseignement utile.

D^r CONSTANTIN-GUILLAUME.

Parmi les belles gravures que l'Univers illustré public dans son numéro de cette semaine, il en est plusieurs qui méritent d'être particulièrement citées: Outre les portraits de MM. Corot et Roussel, les deux orateurs de la dernière solennité académique, nous trouvons le tableau du Palais d'Armide, dans Geneviève de Brabant; les tombeaux de Molière et de La Fontaine au cimetière du Père-Lachaise; un curieux épisode de la guerre civile en Espagne; une vaste planche, œuvre artistique de premier ordre, représentant la récolte du varech sur les côtes de Normandie, etc. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'Univers illustré offre actuellement, en PRIME GRATUITE à ses abonnés, le THÉÂTRE COMPLET D'ALEXANDRE DUMAS FILS, quatre beaux volumes, avec le portrait de l'auteur et contenant de nombreuses notes, ainsi que toutes les préfaces qui ont si vivement piqué la curiosité publique.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux, 7, rue Cornu.

APPEL AUX POÈTES.

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1875. — Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVANISSE CARRANCE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement révisé et publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons hebdomadaires, depuis le 15 février 1873.
Le 110^e fascicule, ZAGAZYT, ADDITIF ET CORRECTIONS, est en vente.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	65 3/4	15		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	717 50	2 50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	840	45	
4 1/2 % jouiss. septembre...	93 50	30		Crédit Mobilier	500	85		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	1400	10	
5 % jouiss. novembre...	103 50	20		Crédit foncier d'Autriche	600	20		Société autrichienne j. janv.	687 50	7 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	470	2 50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	355			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229	3		Est, jouissance nov.	557 50	5		Orléans	366		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	953	5		Paris-Lyon-Méditerranée	302		
— 1865, 4 %	480	10		Midi, jouissance juillet.	690	5		Est	300		
— 1869, 3 %	325	1 25		Nord, jouissance juillet.	1175	5		Nord	306 50		
— 1871, 3 %	296	4		Orléans, jouissance octobre.	945	5		Ouest	300		
— 1875, 4 %	455	1		Ouest, jouissance juillet, 65.	607 50	2 50		Midi	300		
Banque de France, j. juillet.	2895	5		Vendée, 250 fr. p. j. j. juill.	80			Deux-Charentes	285		
Comptoir d'escompte, j. août.	595	5		Compagnie parisienne du Gaz.	936 25	1 25		Vendée	254		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	485	15		Société immobilière, j. janv.	80	2 50		Canal de Suez	517 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297 40			C. gén. Transatlantique, j. juill.	407 50	17 50					
Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	950										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers omnibus).
6 — 45 — — — — —
9 — 01 — — — — —
1 — 33 — — — — — soir,
4 — 12 — — — — — express,
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

Etude de M^r CH. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^r BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne).

Comprenant:

1^o La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y appartenant, et renfermés de murs;

2^o Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes;

3^o Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.

Propriété de revenu et d'agrément. Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance: 195 hectares. Mise à prix: 480,000 francs.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout appartenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le vendredi 19 mars 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans le magasin de roulage de M. Auvé, rue Dacier, à la vente publique aux enchères d'un fût de glucose laissé en souffrance, à la requête de M. Merlet, chef de gare de la Compagnie de la Vendée.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et BOURASSEAU, huissier à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES

Par suite de saisie.

Le samedi 20 mars 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité de marchandises saisies par M^r Bourasseau, et appartenant à la veuve Voland, marchande publique, actuellement à Saumur.

Il sera vendu:

Une jument, voiture sur ressorts, quantité de bonnets, trente-deux pièces de velours de différentes largeurs, papier à lettres et enveloppes en quantité, crayons, sacoche, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

Capital social: 2,000,000 fr.

Les actionnaires du Chemin de fer de Poitiers à Saumur sont avertis qu'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire aura lieu, en exécution des articles 39, 40, 47 et 50 des Statuts, le samedi 17 avril prochain, à midi, à l'hôtel du Palais, à Poitiers.

EXTRAITS DES STATUTS:

ART. 39. — L'Assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année, dans le courant du mois d'avril, au siège de la Société; en outre, le Conseil d'Administration peut convoquer extraordinairement une Assemblée générale toutes les fois qu'il en reconnaît l'utilité.

ART. 40. — Cette Assemblée se compose de tous les actionnaires, propriétaires de cinq actions au moins. La liste en est arrêtée par les administrateurs, de concert avec les commissaires, huit jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires inscrits sur les registres de la Société, par suite du dépôt de leurs actions dans la caisse sociale huit jours avant la confection de la liste, peuvent seuls y figurer.

Cette obligation de dépôt des actions n'est applicable qu'aux actions au porteur seulement. Les actionnaires, propriétaires de cinq actions nominatives ou plus, seront inscrits d'office sur la liste des membres de l'Assemblée générale.

Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

ART. 47. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. Chacun d'eux a autant de voix qu'il possède de fois cinq actions, sans que personne puisse en avoir plus de cinq en son nom personnel, ni plus de dix tant en son propre nom que comme mandataire.

ART. 50. — Convoquée extraordinairement, l'Assemblée délibère sur les modifications aux Statuts, sur l'augmentation du fonds social, sur les emprunts autres que celui prévu à l'article 7, sur les demandes d'embranchement ou de prolongement, de renouvellement de concessions ou de concessions nouvelles, traités d'acquisition de chemin de fer, réunion, fusion ou alliance avec d'autres Compagnies.

Dans ces divers cas, elle n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

OBSERVATION IMPORTANTE. — Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre en personne à la réunion,

veuillez vous y faire représenter par un autre actionnaire, propriétaire lui-même de cinq actions, ou bien envoyez à l'Administration le pouvoir en blanc ci-contre, pour éviter les inconvénients d'une nouvelle convocation.

L'Administrateur délégué, (144) LE BLANC-TURQUAND.

HERNIES

CHUTES et DÉVIATIONS de LUTÉRUS Guérison radicale en 8 jours — sans bandage Par le spécifique anti-hermique de FUCON, pharmacien au Mans, rue Napoléon, 40 (Sarthe). Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut nuire dans aucun cas. Tonique et analeptique puissant, il fortifie les nerfs les plus délicats. Traitement ordinaire complet pour adultes... 50 fr. — pour enfants... 30 fr. S'adresser directement, à l'inventeur pour les renseignements, ou dans les bonnes pharmacies. (Ajouter un timbre pour la réponse) Même maison, spécifique infatigable pour les cancers.



NEURALGIES (faciales), MIGRAINES (non gastrales), OTALGIES (de l'oreille), MAUX DE DENTS (dors même qu'ils seraient caries.)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive. Elle agit par le côté marin, elle rétablit aussitôt la circulation dans l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE, les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco, par domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de conservation, VICTON en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans la même maison, spécifique infatigable pour les cancers. — Flacon contenant 1/2 litre, 40 fr. — Flacon contenant 1/4 litre, 20 fr. A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chevevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION. Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies. Paris. Départem^t. Un an... 6 fr. » 8 f. » Six mois... 3 50 4 » Trois mois... 2 » 2 »

ÉDITION DE LUXE. Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées. Paris. Départem^t. Un an... 15 fr. » 18 fr. » Six mois... 8 fr. » 10 fr. » Trois mois... 4 fr. » 5 fr. »



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS. Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.